

Zeitschrift: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1046

Artikel: Contester : un devoir
Autor: Biéler, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

«La Ressemblance humaine»

On connaît ce personnage de *La Lutte avec l'Ange*, de Malraux — Möllberg (qui pourrait être Spengler ou Keyserling) — qui prend part aux réunions de l'Altenburg (lesquelles rappellent beaucoup les décades de Pontigny) — auteur d'un livre magistral que tout le monde attend, un livre capital auquel il travaille depuis des années et qui doit s'intituler *La civilisation comme conquête et comme destin*. Et voilà qu'à la stupéfaction générale, il annonce qu'il a brûlé le manuscrit, faute de pouvoir définir l'homme; trouver certains traits communs, qui permettraient de rassembler sous un commun dénominateur un Egyptien de l'Antiquité et un Allemand du XX^e siècle; un Zoulou d'Afrique australe et un Parisien résidant au Quartier latin... Et l'on connaît la réponse que donne toute l'œuvre de Malraux: ce trait commun, ce serait la faculté d'affronter la «condition humaine», c'est-à-dire la souffrance et la mort, avec une sorte de stoïcisme héroïque. Qu'est-ce que l'homme ? Y a-t-il des valeurs universelles qui valent pour tous les hommes ?

Tel est le sujet, fort vaste et fort ambitieux, que traite le dernier livre d'Etienne Barilier: *La Ressemblance humaine*.

«Ma conviction, écrit-il, si vulnérable soit-elle, demeure que le combat pour l'universel est le seul combat sensé, le seul combat digne de l'intelligence et de la sensibilité humaines.»

Et si j'ai longtemps tardé à parler d'un livre paru voici quelques mois, c'est que pour en parler, il faudrait avoir la même ampleur de vues que l'auteur, la même suprême intelligence... Hélas !

Aussi vais-je me contenter de relever, presque au hasard, quelques points.

Par exemple ceci:

«L'homme se sent, se désire, se veut, diffèrent du monde» et ici, je retrouve le Ver-

cors de *Plus ou moins homme*: l'homme est un animal dénaturé. Ou encore: «L'homme commence à l'acte universel d'interpréter.» (p.61)

Ou encore dans le chapitre intitulé «L'homme douloureux», cette hypothèse: l'homme ne serait pas tellement cet être-pour-la-mort, dont parle Heidegger, mais un être-pour-la-souffrance et pour lutter contre la souffrance: «A la douleur, sauf exceptions hautement significatives, on veut échapper.»

Et plus loin:

«La Raison morale (...), c'est-à-dire la révolte de tout homme contre la douleur, existe sur toute la surface de la terre.» (p.138)

En somme, rejoignant Schopenhauer, Barilier se rallie à «une morale de la compassion universelle».

Et de conclure: «Et je reviens alors à mon

idée centrale: ce qui, en nous, fait de l'universel une réalité, ce ne sont point des principes abstraits ou formels, c'est un sentiment, une intuition, c'est le frémissement de notre corps-animé. Ainsi je ne peux croire que l'universalité du Droit puisse résider ailleurs qu'en le Droit Naturel, enté sur l'Homme douloureux.»

Plus loin, Barilier parlera encore de la condition de l'homme «pleine et entière, qui est de souffrance et de combat contre la souffrance.» Suivent deux exemples à l'appui, dont le second m'a particulièrement frappé: «Les vainqueurs de la deuxième guerre mondiale ont estimé que les lois nazies étaient iniques, et contraires aux principes généraux du droit, communs à tous les peuples civilisés.»

Hélas... L'un de ces vainqueurs était l'URSS de Staline; un autre la France qui allait connaître la guerre d'Indochine, puis celle d'Algérie; un autre encore les USA (Vietnam, etc); le dernier était l'Angleterre... Mais voilà qui est trop vite dit: il faudra y revenir. ■

Contester: un devoir

Philippe Biéler

Secrétaire romand de l'Association suisse des locataires ASLOCA

L'Office fédéral de la statistique (OFS) vient de publier ses données complètes relatives à l'indice des loyers de mai dernier. Quelques observations.

Les loyers ont augmenté en moyenne de 10,7% en l'espace de douze mois. Un tel taux avait déjà été atteint en mai 1982 et même légèrement dépassé en mai 1975 (10,8%). Calculée sur deux ans, la progression est de + 21%. C'est là par contre un taux record.

La hausse calculée en mai résulte principalement du relèvement des taux hypothécaires. Tous les logements ont été concernés, quelle que soit la date de leur construction. Le résultat global des cinq grandes villes (Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich) est identique à la moyenne nationale.

L'OFS calcule un indice général des prix épuré des loyers. Il comprend donc l'ensemble des autres prix. La comparaison est intéressante. L'indice épuré a progressé, durant la même période de deux ans, de 9,4 %. C'est déjà beaucoup, mais net-

tement moins que les 21% des loyers. Comme on le présentait, l'augmentation des taux hypothécaires constitue un très important facteur d'inflation.

L'indice des loyers intervient dans l'indice général des prix à raison de 18%. C'est largement inférieur à la réalité. En 1986 (dernière étude connue à ce sujet), la charge du loyer net représentait déjà en moyenne le 20% du revenu des ménages suisses. Or depuis cette époque, les loyers ont progressé bien davantage que les salaires. Pour être réaliste, l'indice des prix devrait donc accorder un poids plus grand aux loyers, ce qui le tirerait encore plus vers le haut.

L'augmentation des loyers n'est pas terminée ! On peut s'attendre à ce qu'elle dure encore de nombreux mois. Et la hausse de l'indice des loyers en novembre prochain pourrait bien être de l'ordre de 4,5%.

Heureusement que de nombreux locataires se sont élevés contre les majorations abusives (il y a eu quatre fois plus de contestations au second semestre 1990 qu'au second semestre 1988). Sans cela, l'augmentation générale des loyers aurait été encore beaucoup plus forte. L'opposition des locataires constitue autant un moyen de défense individuelle qu'un acte préventif sur le plan global. Contester une hausse abusive est aussi un acte de solidarité. ■

Horaire d'été

DP continue de paraître à un rythme estival jusqu'à fin août. Les prochains numéros sortiront donc aux dates suivantes:

DP 1047: 1^{er} août
DP 1048: 22 août
DP 1049: 29 août